

ANNEXE FINANCIERE 2018/2019 ST JOSEPH JANZE

DOCUMENT à conserver
Un seul document par famille

FA

Madame, Monsieur,

Nom et prénom de l'élève :

Classe

Nom et prénom de l'élève :

Classe

Nom et prénom de l'élève :

Classe

Contribution Scolaire :

Vous inscrivez votre enfant dans un établissement privé catholique sous contrat. Nos ressources reposent sur la participation de l'Etat et des collectivités territoriales et sur la contribution des familles. Le montant de cette contribution est calculé de manière à garantir l'accès à tous, tout en préservant l'équilibre budgétaire et notamment les remboursements d'emprunts. En 2018/2019, elle va contribuer à financer les travaux qui ont démarré en juillet 2017.

Nous vous proposons trois tarifs différents (cocher la case qui vous convient) :

| | | | |
|---------|----------|--------------------------|--|
| Tarif 1 | 350,00 € | <input type="checkbox"/> | Contribution annuelle minimum par élève nécessaire pour le fonctionnement de l'établissement |
| Tarif 2 | 370,00 € | <input type="checkbox"/> | Contribution annuelle par élève et contribution d'entraide (niveau 1) |
| Tarif 3 | 390,00 € | <input type="checkbox"/> | Contribution annuelle par élève et contribution de solidarité (niveau 2) |

A cette contribution s'ajoutent divers achats groupés (livres de français, les cahiers de travaux pratiques...) nécessaires à la scolarité, ainsi que certaines sorties et activités. Cette formule évite les échanges d'argent au sein du collège et permet d'obtenir des tarifs plus avantageux. Ils seront détaillés sur la facture de septembre (**facture globale annuelle envoyée sur Scolinfo**). Des factures de régularisation, si nécessaire seront envoyées tout au long de l'année scolaire.

Si vous travaillez dans l'enseignement catholique, pouvez-vous nous fournir une attestation de votre employeur pour l'année 2018/2019 avant le 15 septembre 2018 afin de bénéficier d'une réduction sur les contributions scolaires.

Repas:

- Externe repas occasionnel (jours libres) 5,30 € le repas
- Demi-pensionnaire repas réguliers (jours fixes) 4,75 € le repas

Si vous cochez la case demi-pensionnaire, votre ou vos enfants seront inscrits par défaut les 4 jours de la semaine.

Après réception de l'emploi du temps, il vous sera possible de modifier les jours de présence au self.

Un lien internet avec formulaire, vous sera envoyé à cet effet le soir de la rentrée à compléter avant le 12 septembre 2018.

Seules les absences aux repas pour les sorties prévues par l'établissement, et pour maladie ou décès notifiées par écrit (mail ou carnet de liaison) seront remboursées. Cette opération est faite en fin d'année scolaire.

Adhésion A.P.E.L pour l'année scolaire 2018-2019 :

Une feuille d'information accompagne le dossier

Famille Nom/Prénom :

- Je verse ma **cotisation familiale A.P.E.L** : 19,25 € (16,15 € + 3,10 €)
Je recevrai le magazine "famille & éducation"
- J'ai déjà versé ma cotisation familiale auprès de l'établissement de mon aîné.
Je soutiens l'A.P.E.L du collège Saint Joseph en versant la somme de 3,10 €
- J'adhère à l'A.P.E.L et je **souhaite rejoindre l'équipe A.P.E.L**

Ne pas joindre de chèque, le montant de la cotisation figurera sur la 1ère facture

